

AIDES POUR LE SOLAIRE THERMIQUE.

Bénéficiaire	Tout particulier.
Ressources	<p>Plafonds de ressources de base : Revenu fiscal de référence 2008 1 personne : 23 689 € 2 personnes : 31 588 € 3 personnes : 36 538 € 4 personnes : 40 488 € 5 personnes et plus : 44 425 €</p> <p>Plafonds de ressources « aide majorée » : Revenu fiscal de référence 2008 1 personne : 8 398 € 2 personnes : 12 282 € 3 personnes : 14 770 € 4 personnes : 17 256 € 5 personnes : 19 752 € Par personne supplémentaire : + 2 487 €</p>
Bâtiment	Logement. (résidence principale pour le Conseil Général du Puy-de-Dôme).
Nature des travaux	Fourniture et installation par une entreprise agréée Qualisol de capteurs solaires thermiques sélectionnés par ENERPLAN.
Montant de la subvention	<p>Chauffe-eau solaire individuel (CESI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général : 400 € - Conseil Régional : <ul style="list-style-type: none"> o Vous ne dépassez pas le plafond de base : 460 € o Vous ne dépassez pas le plafond « Aide majorée » : 960 € <p>Système solaire combiné (SSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général : 800 €. - Conseil Régional : <ul style="list-style-type: none"> o Vous ne dépassez pas le plafond de base : 950 € o Vous ne dépassez pas le plafond « Aide majorée » : 1 450 €
Où s'adresser	<p>Espace Info — Energie 63 Maison de l'Habitat 129 avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND Mail : contact@adil63.org N°vert : 0 800 503 893</p> <p><i>Certaines Communautés de Communes complètent ces dispositifs, renseignez-vous.</i></p>

Mise à jour : janvier 2010